

FRONTENEX

## Savoie-Pan : les analyses

Des réponses claires et partielles ont été apportées.

Une tablee de personnalités : les propriétaires de l'usine, les représentants de la DRIRE et de l'ASDER, le Maire Claude Peissel et le Conseiller Régional, face à plus d'une centaine d'habitants de Frontenex soucieux de la qualité de leur vie et de leur environnement.

D'entrée de jeu, André Vairretto explique le but de la réunion : répondre aux demandes et à l'inquiétude de la population, en lui fournissant les résultats de l'analyse des fumées rejetées par l'usine de granulats Savoie-Pan, « analyses faites par des laboratoires agréés, mandatés par la DRIRE, et supervisés bénévolement par Pierre Ivanès, médiateur choisi pour ses compétences et son engagement dans la protection de l'environnement, et aussi comme rapporteur puisque depuis l'affaire de l'incinérateur de Gilly, « la parole publique souffre d'un discrédit ».

Le médiateur détaille le principe de l'unité de production : un four de 2 Mégawatt qui sèche de la sciure pour la transformer en granulats, avec émission de gaz et d'une grande quantité de vapeur d'eau, éliminés par une grande cheminée avec panache ; il précisa les recherches effectuées sur les polluants suivants : poussières, oxyde d'azote, dioxines, monoxyde de carbone (CO) et HAP.

Poussières : 5 à 6 mg au mètre cube, normes européennes : 10 mg. Oxyde d'azote : 44 mg/m<sup>3</sup>, N.E 200mg.



Pierre Ivanès, médiateur, rapporte avec clarté et précision les résultats des analyses faites sur les rejets de Savoie Pan.

Dioxines : 5 picogr au m<sup>3</sup>, N.E : 0,1 nanog/m<sup>3</sup>.

Seul, le CO pose problème : là, en effet, 800 mg au m<sup>3</sup>, contre 200 tolérés.

Pour les HAP, M. Bouton, de la DRIRE, explique que pour ces résidus parfois toxiques, mais peu stables, aucune réglementation n'est exigée pour une si petite chaudière, mais que celle-ci n'émet que 0,002 mg/m<sup>3</sup> contre 0,1 mg/m<sup>3</sup> tolérés pour les plus grosses. Les résultats sont aussi fiables que possible : la présence excessive de CO, cause d'asphyxie en confinement, dépend sans doute d'un réglage adéquat de la chaudière.

Ce que M. Annovati, Directeur de Savoie-Pan, confirme en ajoutant que ce dysfonctionnement lui est préjudiciable financièrement : il a donc lui-même tout intérêt à le corri-

ger ; cela se fera lors de la fermeture prochaine de l'usine, du 1<sup>er</sup> au 23 mai.

Questions de la salle : l'un se plaint de retombées blanches sur sa voiture, l'une de l'odeur nauséabonde de la sciure ; un autre des bip-bip de l'alarme incendie branchée en permanence, de la pollution visuelle : toutes n'auront pas de réponse. Non plus que la suggestion de Robin des Bois : l'analyse de l'eau-mémoire des lacs avoisinants.

Mais M. Dupassieux, de l'ASDER, conclut en montrant l'intérêt d'énergies renouvelables comme les granulats de bois : sobriété, efficacité et surtout, bien moins d'effet de serre que celui des énergies fossiles qui seront épuisées dans cinquante ans, alors que les arbres, ça se replante !

J.M.